



Alençon, le 31/08/2026

**Jean-Luc LEGRAND**  
Directeur académique

à

Affaire suivie par :

**Frédérique MARIE-NOËL**  
Inspectrice de l'Education Nationale  
Chargée de mission préélémentaire

Mesdames et Messieurs les  
enseignantes et enseignants des  
classes de GS  
Mesdames les directrices et  
Messieurs les directeurs

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN  
de circonscription

## Note de service : Plan de Prévention Langage – PPL61

Le département de l'Orne a souhaité accompagner l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, point central de la loi pour une École de la confiance, en permettant à tous les élèves de GS de bénéficier du plan de prévention langage 61. Cela devra leur permettre une entrée réussie dans la lecture en CP en étant en mesure d'agir, si nécessaire, plus précocement sur la grande difficulté scolaire. En effet, les acquisitions progressivement réalisées à l'école maternelle sont déterminantes pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux.

Pour rappel, ce plan (PPL61) a été pensé pour être un outil :

- de support au dialogue avec le service santé scolaire (visite des 6 ans),
- de support au dialogue avec les familles,
- de prévention de l'illettrisme,
- d'aide à l'organisation de la différenciation.

Pour faire suite aux précédentes sessions, le protocole a été affiné par le groupe départemental maternelle. Une application en ligne a été conçue pour vous permettre une grande lisibilité des résultats de vos élèves et des cohortes de GS de l'école. Les livrets d'observation des élèves et guides de passation, distribués aux réunions de directeurs, sont également accessibles sur l'espace PRIM 61 complétés par des annexes en couleur.

Par ailleurs, le travail en collaboration avec les médecins scolaires se trouve facilité par les documents qui leur sont adressés et qui sont disponibles sur l'application dédiée au PPL61 ainsi que sur PRIM61.

### Echéancier :

- Période de passation jusqu'au 9 octobre 2026
- Ouverture de l'application du 21 septembre au 16 octobre 2026
- Transmission aux médecins scolaires : 16 octobre 2026
  - ✓ de la fiche bilan (CR d'observation) pour les élèves identifiés en grande difficulté scolaire (moins de 60% de réussite),
  - ✓ du repérage enseignant (BSEDS) uniquement pour les élèves au-dessus de 60%



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Orne

Je sais pouvoir compter sur votre investissement et votre engagement pour la réussite de tous vos élèves et vous remercie par avance pour la mise en œuvre de ce plan de prévention dans vos classes et vos écoles.

Jean-Luc LEGRAND

Pour le directeur académique  
L'adjointe au DASEN  
en charge du 1er degré ,

Maryse BELLANGER

Courrier envoyé en copie aux CMS